

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ST RÉMY DE LA VANNE

N° 2019/51

SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

Dont procuration : 1

date de la convocation

10 octobre 2019

date d'affichage

17 octobre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur James DUBOIS, Maire.

Etaient présents : M. DUBOIS Maire, M. COUDRON, Mme HERBETTE, M. GOBINOT adjoints, Mmes BARBIER, CAPOEN, CHERON, MASTI, MM. GAUDRY, LE MELLOTT,

Absente représentée : Mme BRUNEAU par Mme CHERON,

Absents excusés : Mme TORRES, M. DEVRIESE.

Monsieur Cyril GAUDRY a été élu secrétaire de séance.

Tarififications camping municipal :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité **fixe**, dans le cadre de la régie, les tarifs relatifs au camping comme suit, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- 1 500 euros à l'année, soit 375 euros par trimestre ou 125 euros par mois, pour les emplacements au camping à l'année, auxquels s'ajouteront les charges (électricité, eau, assainissement),
- 40 euros de caution lors de la remise du badge du portail, qui sera restituée lors de la résiliation du contrat,
- 1 euro la douche.

A chaque nouvelle location un dépôt de garantie sera demandé aux locataires du camping qui sera restitué lors de la résiliation du contrat.

Pour les emplacements dits de passage, il y a lieu de fixer les tarifs à la journée comme suit :

- Emplacement sans électricité : 6,00 €
- Emplacement avec électricité : 8,00 €
- Par adulte : 2,50 €
- Par enfant : 1,50 €
- Animal : 1,00 €

St Rémy de la Vanne, le 17 octobre 2019

Le Maire,

James DUBOIS

